

2-Budget Assainissement : Autorisation des dépenses d'investissements sur exercice 2009 avant vote du Budget

Point présenté par Jacqueline MAIGRET.

Le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal,
A l'UNANIMITE

AUTORISE les dépenses d'investissements sur exercice 2009, comme suit :

	Crédits ouverts en 2007	Proposition	Vote
Chapitre 20	18 000.00	4 500.00	4 500.00
Chapitre 23	895 053.58	223 763.40	223 763.40
Total	913 053.58	228 643.40	228 643.40

3- Renouvellement de l'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Chaque année la commune utilise une ligne de trésorerie. Plus souple qu'un emprunt, elle permet de faire face aux besoins ponctuels et éventuels de trésorerie.

Le Conseil municipal,
A l'UNANIMITE

AUTORISE le maire à renouveler le contrat relatif au bénéfice d'une ligne de trésorerie pour un montant de 650 000.00 € pour une durée de 1 an.

21 h00 arrivée de Madame Christine REVEAU

4- Régime indemnitaire : fixation de la valeur du point 2009. **Détermination de l'enveloppe**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le Conseil municipal,
Avec 16 voix POUR
et 3 ABSENCES (Daniel HERMAND, Norbert VINCENT et Olivier ROUBAUD)

DETERMINE la valeur du point 2009 à 44 € Pour mémoire, celui-ci a été fixé à 43.15 € en 2008.

DETERMINE l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'exercice 2009 selon la décomposition suivante :

	Rappel Enveloppe 2008	Réalisé 2008	Proposition 2009	Modalité de calcul
Primes liées au grade	83 000,00	88 014,00	90 000,00	Prime fixe + prime variable
Indemnité horaire pour travaux supplémentaires	25 000,00	26 208,28	26 000,00	les européennes : 1 tour
Indemnité régisseur (C)	1 000,00	700,00	1 000,00	4 régisseurs sur 5 régies
Astreintes	8 500,00	7 415,98	8 000,00	1 astreinte toute l'année + 2ème hivernale
Frais de déplacement	2 500,00	343,80	1 000,00	En fonction des demandes de stages
Prime d'installation	2 000,00	2 022,96	2 050,00	Nouveau fonctionnaire
TOTAL	122 000,00	124 705,02	128 050,00	

5- Syndicat Intercommunal d'exploitation et de gestion de la Piscine de GENICOURT : Dissolution du syndicat

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Par un courrier daté du 25 novembre 2008 le syndicat nous informe de la dissolution du SIEG de la piscine de GENICOURT conformément aux dispositions des articles L5212-33 et L5212-34, dans le cadre de cette dissolution il convient d'approuver la répartition de l'actif.

Le Conseil municipal,
A l'UNANIMITE

APPROUVE la dissolution du syndicat,
APPROUVE la répartition des soldes en faveur de la commune de GENICOURT.

6-Syndicat Intercommunal d'organisation sportive du Vexin (SIOSV) : Election des délégués de la commune

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Par un courrier daté du 25 novembre 2008 la préfecture nous informe de la nécessité de désigner des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Organisation sportive du Vexin (SIOSV).

Le Conseil municipal,
A l'UNANIMITE

ELIT Madame Jacqueline MAIGRET et Monsieur Alain COVILLE délégués titulaires et Norbert VINCENT suppléant de la commune de MARINES au Syndicat Intercommunal d'Organisation sportive du Vexin (SIOSV).

7- Conseil Municipal des jeunes : Autorisation du Conseil Municipal pour la constitution

Point présenté par Nadine NINOT

Le Municipalité souhaite créer un conseil municipal des jeunes qui a pour objectif de permettre aux plus jeunes de s'exprimer tout en faisant l'apprentissage de la citoyenneté de façon ludique, il convient d'approuver cette création.

Lecture est faite du règlement intérieur.

Le Conseil municipal,
A l'UNANIMITE

AUTORISE la création d'un Conseil Municipal de Jeunes,
APPROUVE le règlement intérieur

8 - Entretien des espaces verts : Avenant n°1

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le contrat d'entretien des espaces verts comprend des prestations sur les pelouses, les haies et arbustes, les massifs, certains éléments de voirie et le ramassage des feuilles. Afin de satisfaire les conditions de déroulement de la passation d'un nouveau marché conforme aux obligations du code des marchés publics il est préférable de prolonger l'actuelle convention pour une durée de 5 mois jusqu'au 1^{er} juillet 2009.

Le Conseil municipal,
A l'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1

DECISIONS :

Mme le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes et en fait lecture :

-Décision, du 27 novembre 2008, relative à l'attribution du marché de réfection de la couverture du lavoir des Hautiers à l'entreprise **FLOUX** pour un montant de **6 419.00 H.T**

-Décision, du 27 novembre 2008, relative à l'installation de 4 défibrillateurs sur la commune, attribution du marché à l'entreprise **MEDTRONIC SAS** pour un montant de **7 151.30 H.T.**

- Décision, du 8 décembre 2008, relative l'attribution du marché de traitement des eaux de finition au cabinet **AR Architecte** pour un montant de **19 900.00 H.T.**

QUESTIONS DIVERSES :

Lecture est faite du rapport d'activité du SMIRTOM, syndicat de gestion des ordures ménagères et du tri sélectif qui gère 85 000 habitants pour 93 communes adhérentes.

CROUSTI-PIZZA nouveau commerce sur la commune, a déposé un dossier concernant la prévention incendie et l'accessibilité. L'autorisation d'ouvrir est en attente.

La parole est donnée au public

Aucune date ne peut être avancée concernant l'enfouissement des lignes EDF et TELECOM sur l'ensemble de la commune, le syndicat qui gère cela a plusieurs communes et fonctionne par tranche. En 2009 seule la rue Vieille de Chars est concernée par un projet de travaux d'enfouissement.

Le Maire,

Jacqueline MAIGRET